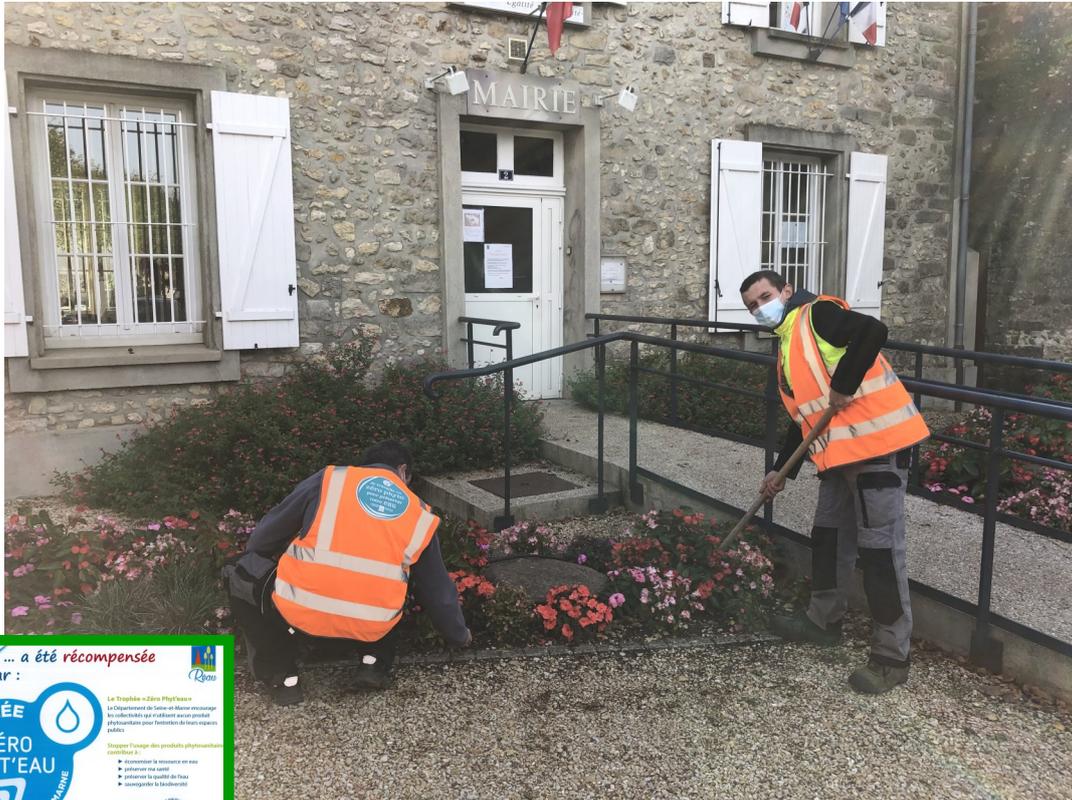


INFO Réau

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



LA VIE À RÉAU

Trophée ZÉRO PHYT'Eau : votre commune récompensée

Pages 6 et 7



URBANISME & TRAVAUX

Voirie de contournement du hameau d'Ourdy : les travaux avancent bien !

Page 16

LE MOT DU MAIRE



ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Alain AUZET, Maire

Farid BA IDRISSE,

*Conseiller Délégué au Conseil
Municipal des Jeunes*

Nathalie KLECZINSKI,

Conseillère Municipale

Françoise PERREAU,

*Membre bénévole du Comité de
Rédaction*

Dominique DAVID,

*1ère Adjointe au Maire en charge des
Finances*

Angélique LETACHE,

*5ème Adjointe au Maire en charge
des affaires sociales et du CCAS*

Christelle BONILLO,

Secrétaire

Magali MOULINOT,

Service Communication

LE COMITE DE RÉDACTION DE



est un regroupement de personnes bénévoles qui se réunit pour réaliser un bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants. Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer pour écrire des articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

Même si le contexte sanitaire ne facilite pas l'action des communes, l'équipe municipale a décidé de ne pas céder à la déprime du moment.

Bien qu'ayant voté le budget 2020 très tardivement, nous nous sommes mis immédiatement à l'ouvrage, afin de ne pas « perdre » une année de travail, parce que nous vous le devons bien sûr mais aussi pour soutenir l'industrie et l'artisanat local (électriciens, entreprises de bâtiment, de peinture, de travaux publics, etc.).

C'est ainsi que nous avons réalisé un certain nombre de travaux durant l'été (peinture de la salle des fêtes, restauration d'un mur en pierres à l'école, chauffage et éclairage dans l'église), que nous venons de lancer la consultation pour la construction d'un parking rue Frédéric Sarazin et que nous avons finalisé le dossier de réaménagement des rues de la Carrière et d'Ourdy.

Nous avons parallèlement pesé autant que faire se peut sur nos partenaires ou intervenants extérieurs :

- Le chantier de logements, commerces et de la nouvelle Mairie a redémarré fin septembre (France Pierre)

- L'éclairage public de la rue Frédéric Sarazin a été remplacé mi-octobre (Grand Paris Sud)

- Le chantier du « barreau sud » a repris activement (EPA Sénart)

Pour autant, nous n'oublions pas l'essentiel qui, en cette période, est bien de préserver votre intégrité physique face à la « Covid 19 ».

C'est pourquoi nous avons dû prendre des mesures parfois impopulaires, comme la mise en place de limites importantes dans l'utilisation de la salle des fêtes.

Nous avons continué la distribution de masques aux habitants.

Permettez-moi par ailleurs de me réjouir de la distinction accordée par le Département de Seine-et-Marne à notre commune : le Trophée « ZERO Phyt'eau », récompensant le travail de nos agents, qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires depuis maintenant plus de trois ans. Bravo et Merci à eux !

Merci également aux agents attachés à l'école et au personnel travaillant en Mairie. Toutes et tous se sont mobilisés pour permettre l'ouverture de l'école à la rentrée.

En cette période compliquée, ma philosophie ne change pas : soyons tolérants, humbles, mettons-nous au service les uns des autres, avançons ensemble et surtout essayons toujours de voir le côté positif des choses.

C'est toujours un vrai bonheur et une grande fierté d'être votre Maire, et je vous en remercie.

A très bientôt !

Bien fidèlement

Alain AUZET
Maire de Réau

LA VIE À RÉAU

Une nouvelle distribution de masques

Une nouvelle distribution de masques de protection a été faite par les conseillers municipaux le weekend du 19 septembre. Les élus du Conseil Municipal de Réau ont distribué 3 masques par foyer, offerts par le département de Seine-et-Marne.

En prévision d'une reprise de l'épidémie, nous avons choisi de ne pas distribuer la totalité des masques en juin. Il semble que nous ayons bien fait.



Merci au Département de Seine-et-Marne pour l'aide apportée aux habitants de nos communes.

Une nouvelle distribution sera effectuée dans quelques semaines. Continuez à respecter les gestes barrières, il en va de la responsabilité de tous.

Visite des élus du Conseil Régional d'Ile-De-France

Mardi 13 octobre, la commune a reçu la visite d'Hamida Rezeg, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France en charge du Tourisme et Frédéric Valletoux, en charge de l'attractivité, du commerce et de la ruralité, pour une étape du «VisiTour» dans le département de Seine-et-Marne à la rencontre des professionnels du Tourisme, dans le cadre du nouveau CRDTL 2022/2026 (Schéma régional du développement du tourisme et des loisirs).

Les élus régionaux ont été accueillis par Monsieur le Maire au Domaine des Macarons de Réau puis au Musée Aéronautique et Spatial Safran, en présence de Mehdy Zeghouf, Vice-Président de Grand Paris Sud en charge du Tourisme et Nathalie Kleczinski, conseillère municipale chargée de la communication.

Les élus présents se sont dits agréablement étonnés du potentiel touristique de la commune de Réau, au regard de ces deux sites d'importance.



LA VIE À RÉAU

« Lu dans la presse » le 13 septembre 2020

Le Parisien

Seine-et-Marne : Sénart aura la première station de carburants du futur

L'aménageur Epa Sénart anticipe les restrictions sur le diesel de 2024. Il prévoit d'ouvrir début 2022 une station d'avitaillement en GNV, bio-GNV, GNL, azote liquide et éventuellement hydrogène dans le parc d'entreprises de l'A5-Sénart à Réau.

Des carburants prétendus propres pour les véhicules des entreprises du parc XXL de l'A5-Sénart, à Réau. C'est la promesse de l'aménageur Epa Sénart et de la Sem Sigeif Mobilités*, qui lanceront un appel à projets pour une station d'avitaillement en carburants dits « écoresponsables » d'ici à la fin du mois. Elle sera mise en service au premier trimestre 2022. Les travaux débiteront l'an prochain.

Elle se veut « la plus vertueuse d'Ile-de-France ». Situé à l'entrée du parc, cet équipement permettra aux entreprises locales de la chaîne logistique et du e-commerce ainsi qu'aux poids lourds en transit, de s'approvisionner en gaz naturel véhicule (GNV), en bio-gaz (bio-GNV), en gaz naturel liquéfié (GNL) et en azote liquide. Les carburants du futur.

Extension possible à une station hydrogène

«Une offre de carburants durables à l'état liquide ou comprimé parmi les plus complètes de France », selon Jean-Michel Philip, directeur général de la Sem Sigeif Mobilités. Si l'évolution des besoins des transporteurs le requiert, l'installation ultérieure d'une station d'avitaillement en hydrogène est aussi prévue dans une seconde phase.

Le gaz naturel liquéfié est destiné aux poids lourds en transit depuis l'étranger ayant besoin d'une autonomie maximale. Il est actuellement difficile à trouver. Le bio-GNV - un gaz naturel comprimé - s'adresse en priorité aux transporteurs installés localement. Quant à l'azote liquide, ce carburant offre une alternative écoresponsable au gazole pour le refroidissement des camions frigorifiques.

Cette station d'avitaillement avec trois modes d'approvisionnement touchera à terme les 120 entreprises du site, implantées sur une surface de 550 000 m² - soit 2 600 emplois - Les employés qui y travaillent et les habitants du secteur pourront également y faire le plein.

« Accompagner ces filières dans leur transition »

Dans le département, des stations GNV existent à Saint-Thibaut-des-Vignes, Meaux, Mitry-Mory et Combs-la-Ville. Il n'y a en revanche qu'une poignée de stations en Ile-de-France proposant une offre en gaz à la fois comprimé et liquide, comme à Servon. Selon les porteurs du projet, ce serait même la seule à les combiner avec l'hydrogène.



Une station d'avitaillement en carburants propres sera construite sur le parc de l'A5-Sénart. Epa Sénart.



LA VIE À RÉAU

« Lu dans la presse » le 13 septembre 2020

« En Ile-de-France, aucun autre site ne proposera une offre aussi complète de carburants écoresponsables et biosourcés. Actuellement, le nombre de véhicules à hydrogène reste faible. Mais ce mode de mobilité propre devrait connaître un essor dans les prochaines années », fait observer Jean-Michel Philip.

« Le principal frein au développement de la mobilité GNV et bio-GNV est aujourd'hui le manque d'infrastructures », poursuit-il. Dès le stade de la réflexion sur la conception du parc, l'Epa Sénart a donc réservé une emprise de 5 000 m² à proximité immédiate de l'A5 A et de l'A5 B, pour permettre l'implantation de cet équipement.

« La présence sur notre territoire de leaders français et internationaux de la supply chain et du e-commerce tels que Leroy Merlin, Sarenza ou Cdiscount, souligne la nécessité, pour les acteurs publics, d'accompagner ces filières dans leur transition vers l'usage de carburants écoresponsables », indique Aude Debreil, directrice générale de l'Epa Sénart.

On y trouvera du bio-GNV produit localement

L'Epa souhaite « anticiper le virage réglementaire de l'interdiction de la circulation des véhicules diesel à Paris et en proche banlieue en 2024, en offrant à ces acteurs économiques les moyens d'un développement pérenne et vertueux de leurs activités ».

Par rapport au diesel, le gaz – qui n'émet aucune particule fine - présente des émissions d'oxyde d'azote 50 % plus faibles. Issu de la méthanisation de déchets verts, le bio-GNV permet quant à lui de diminuer de 80 % les émissions de gaz à effet de serre.

L'aménageur entend également contribuer à l'essor de l'économie circulaire locale, puisque le bio-GNV disponible « sera issu d'installations de méthanisation implantées sur le territoire ». Des partenariats sont à l'étude.

« La conversion d'une flotte prend du temps »

Pour les acteurs de la chaîne logistique, le développement des stations d'avitaillement en gaz constitue un enjeu majeur pour les prochaines années. La Scadif, la centrale d'achat des magasins Leclerc franciliens, a ainsi déjà manifesté sa volonté de développer sa flotte et les camions de Leroy Merlin roulent déjà au GNV (voir ci-dessous).

« Nous visons une part la plus croissante possible de véhicules circulant avec ces carburants mais nous savons que la conversion d'une flotte prend du temps. Bien souvent, les entreprises font appel à des prestataires pour la majorité de leurs camions. Elles sont aussi soumises aux évolutions technologiques et économiques », précise Jérôme Forneris, directeur du développement économique de l'Epa Sénart.

**interlocuteur des acteurs publics franciliens pour le développement des mobilités écoresponsables.*

Toute la flotte de Leroy Merlin roule déjà au gaz

« On attend avec impatience ce projet que l'on suit depuis le début. Notre trentaine de tracteurs poids lourds implantés en Ile-de-France roule au gaz », signale Fabrice Gendrot, responsable Transport Ile-de-France de Leroy Merlin.

Actuellement, ces véhicules font le plein en gaz naturel comprimé (GNC) en fin de journée à la station de Combs-la-Ville, à Servon ou à Rungis (Val-de-Marne). « On évite de faire le plein le matin avant les livraisons ou entre deux livraisons pour ne pas perdre de temps. Le fait d'avoir cette station accolée permettra l'approvisionnement des camions juste avant de les stationner à l'entrepôt de Réau ».

« Quand on a ouvert l'entrepôt, nous avons déjà cette volonté d'une flotte 100 % au gaz. En Ile-de-France, les distances sont assez courtes pour desservir nos magasins. Le véhicule est plus cher à l'achat mais le coût du gaz moins onéreux compense, poursuit-il. C'est une démarche écoresponsable qui permet aussi d'anticiper les futures restrictions de 2024 ».

Julie OLAGNOL - Le Parisien - 13 septembre 2020



LA VIE À RÉAU

Trophée ZÉRO PHYT'Eau : votre commune récompensée

Depuis plus de trois ans, plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé pour l'entretien des espaces publics de notre commune.

Pour cela, nous avons dû modifier en profondeur nos pratiques d'entretien et repenser la place de la végétation spontanée sur nos espaces.

Cette démarche a été récompensée par la remise du trophée « ZÉRO PHYT'Eau » par un jury associant le Département, l'association AQUI'Brie, et Seine-et-Marne Environnement.

Pourquoi arrêter d'utiliser les produits phytosanitaires ?

Les produits phytosanitaires font partie de la famille des pesticides, ils sont utilisés pour :

- lutter contre les espèces végétales concurrentes ou indésirables : **les herbicides**,
- lutter contre les insectes nuisibles : **les insecticides**,
- lutter contre les champignons parasites : **les fongicides**.

- Ces produits sont **dangereux pour la santé** ; souvent classés nocifs ou irritants, ils peuvent entraîner des maladies graves en cas d'exposition prolongée (effets cancérogènes, maladie de Parkinson...)
- Leur utilisation entraîne une **pollution des cours d'eau, des nappes phréatiques, du sol et de l'air**.
- La pollution de la ressource en eau par les produits phytosanitaires entraîne des **coûts de traitement importants pour rendre l'eau potable**.
- Les produits phytosanitaires ne détruisent pas seulement les organismes (plantes, insectes...) ciblés. Ils **sont nocifs pour la faune et la flore** de façon générale (abeilles et autres insectes « utiles », vers de terre et microorganismes du sol, poissons et faune aquatique...). Ils nuisent à la biodiversité.
- L'utilisation répétée des herbicides peut entraîner la **sélection de plantes de plus en plus résistantes à ces produits**.

La situation en Seine-et-Marne

Le suivi de la qualité des cours d'eaux et des nappes phréatiques en Seine-et-Marne met en évidence une pollution généralisée par les pesticides. On retrouve des molécules utilisées en milieu agricole, mais aussi des substances employées uniquement pour désherber les espaces non agricoles (jardiniers amateurs, collectivités, gestionnaires de voies ferrées, golfs...).

Face à ce constat alarmant, un Plan Départemental de l'Eau a été signé pour 5 ans en 2006 par les acteurs de l'eau du Département. Un des quatre grands objectifs de ce Plan était la restauration de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques en intensifiant les actions de prévention des pollutions. Cet objectif a été réaffirmé lors de la signature du 3eme Plan Départemental de l'Eau en 2017.



LA VIE À RÉAU

Trophée ZÉRO PHYT'Eau : votre commune récompensée

Parmi les actions de prévention auprès des différents acteurs, la sensibilisation des collectivités à la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires est un enjeu important.

Grâce à l'action conjuguée du Département et de l'association AQUI'Brie, plus de 96 % des communes seine-et-marnaises sont engagées dans la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires fin 2017.

Ainsi, notre commune est accompagnée par le Département. Après un état des lieux des pratiques, les agents et élus concernés ont participé à une journée de sensibilisation afin de protéger leur santé et de réduire au maximum les pollutions dues au désherbage chimique. Ceci a permis la mise en place d'un protocole afin de réduire au maximum l'emploi de produits chimiques.

L'arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires est l'aboutissement de cette démarche.



Cela fait plus de trois ans que, à l'initiative de la municipalité, nos agents en charge des espaces verts n'utilisent plus aucun produit phytopharmaceutique dans le traitement des espaces publics.

Ce matin, accompagné de Yoann Lecomte, responsable des espaces verts, j'ai reçu des mains de Philippe Jaunaux, vice-président du conseil départemental de Seine-et-Marne le trophée « ZÉRO PHYT'Eau ».

Cette distinction est avant tout la consécration du travail des agents communaux, la suppression des produits chimiques occasionnant davantage de désherbage manuel.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce qu'un agent communal reçoive ce prix avec moi.

La municipalité s'est engagée à poursuivre dans cette voie, et même à aller plus loin dans la démarche, en mettant en place dans les années qui viennent une « gestion différenciée ».

Il en va de l'amélioration de la diversité et de notre santé.

J'invite l'ensemble des acteurs communaux à nous suivre dans cette démarche.

Les Réaltaises et Réaltais peuvent être fiers de leurs agents. MERCI à eux !!!

Alain Auzet



LA VIE À RÉAU

Nous pouvons protéger l'eau avec des gestes simples

Votre commune n'utilise plus de pesticides, et vous ?

Votre commune n'utilise plus aucun pesticide pour l'entretien des espaces publics. Cette démarche a été récompensée par la remise du trophée « ZÉRO PHYT'Eau » par un jury associant le Département, l'association AQUI'Brie, et Seine-et-Marne Environnement.

QUE SAVEZ-VOUS DES PESTICIDES ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont utilisés pour désherber, traiter les maladies des plantes ou éliminer des insectes ou des gastéropodes (limaces).

Ces produits chimiques qui contiennent des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement sont appliqués en quantité importante par de nombreux utilisateurs : agriculteurs, sociétés ferroviaires, jardiniers amateurs, collectivités...

Ces pratiques ont pour conséquence une pollution généralisée des milieux aquatiques (rivières, nappes souterraines) par ces produits (en majorité des herbicides).

Et vous, quel est votre usage des pesticides ?

Vous désherbez les allées du jardin, enlevez la mousse de la terrasse, traitez vos pieds de tomates...



Trophée Zéro Phyt'Eau



LA VIE À RÉAU

Nous pouvons protéger l'eau avec des gestes simples

7 conseils pratiques pour entretenir son jardin sans polluer

1. **Cultivez la bonne plante au bon endroit** : choisissez des végétaux adaptés aux conditions d'environnement favorables à leur croissance. Veillez à ce qu'ils soient situés dans une exposition optimale (soleil, ombre, vent, pluie...) et dans un sol adapté (argileux, acide...). Vos plantes résisteront alors mieux aux attaques.
2. **Favorisez la biodiversité** : invitez et offrez un abri aux animaux qui réguleront les espèces envahissantes, laissez fleurir les plantes sauvages qui attireront les insectes utiles.
3. **Associez les plantes compagnes** : au potager les légumes se développent mieux s'ils sont plantés à côté de tel ou tel autre légume ou près d'une plante aromatique. L'œillet d'inde protège les tomates contre les nématodes...
4. **Entretenez la fertilité du sol** : animaux et micro-organismes permettent la transformation de la matière organique en nutriments dont les plantes ont besoin pour leur développement. **Pensez également au compost et à la rotation des cultures** pour ne pas appauvrir le sol.
5. **Maitrisez l'arrosage** : la quantité d'eau à apporter dépend de l'espèce végétale, de la saison, du temps qu'il fait, du stade de développement, de l'âge de la plante, du type de sol et du dernier arrosage. Raisonniez en fonction des besoins des plantes et utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage. Pensez à la **récupération d'eau de pluie** ; réglementairement autorisée et conseillée, elle permet d'arroser même en période de sécheresse, et peut donner droit à un crédit d'impôts !
6. **Pratiquez le paillage** : couvrez la terre aux pieds de vos plantations avec du paillis de chanvre, du mulch de lin... pour limiter les arrosages, éviter d'avoir à désherber, permettre de garder une couverture de protection de la vie du sol et apporter de la matière organique.
7. **Éliminez les plantes considérées comme indésirables** : manuellement, à la binette, avec l'eau chaude de cuisson ou avec un appareil thermique à gaz.

Gardez en tête que « la nature a horreur du vide ». Sur un sol nu, les adventices et plantes pionnières vont apparaître spontanément et ce sont souvent celles qu'on ne désire pas voir se développer. Si vous souhaitez limiter le désherbage, ne laissez pas de sol à nu : occupez l'espace par des plantations (fleurissement, gazon, engrais verts au potager...) ou par un paillage...



Désherbage citoyen du cimetière du 30 mai 2020

Pensez aux solutions alternatives contre les maladies et insectes ou animaux ravageurs: pièges à insectes, filet anti insectes, purins d'ortie, de prêle, cendre (pour les limaces)...

Plus d'information sur les techniques de jardinage au naturel, et des conseils de jardinage mois par mois sur le site de l'eau du Conseil général : <http://eau.seine-et-marne.fr/> rubrique «actions préventives : éco-gestes et jardinage au naturel »

LA VIE À RÉAU



Réau, partenaire du don du sang

Don de plaquettes

Les réserves de sang sont faibles, l'EFS compte sur votre mobilisation pour donner votre sang.

Dans le cadre du projet « Réau- Commune partenaire du don de sang », voici le troisième volet de notre dossier concernant les dons sanguins. Il y a possibilité de faire plusieurs types de dons : sang total, plasma, plaquettes entre autres.

A quoi sert le don de plaquettes ?

Lorsque la maladie (leucémies, lymphomes) ou les traitements lourds (chimiothérapie, radiothérapie) empêchent la fabrication de cellules sanguines par la moelle osseuse, le patient est dit en aplasie. La transfusion régulière de plaquettes permet alors d'éviter les risques d'hémorragies mettant en jeu la vie des malades.

Comment se déroule un don de plaquettes ?

Le don dure 90 minutes. De l'arrivée au départ, il faut prévoir environ 2 heures.

Le don de plaquettes s'effectue sur rendez-vous. On prélève entre 450 et 650 ml de plasma riche en plaquettes au donneur par une technique dite par « aphérèse ». Ce don permet d'obtenir directement auprès d'un même donneur 6 fois plus de plaquettes que lors d'un don de sang.

La durée de vie des plaquettes est de seulement 7 jours.

Il faut respecter un délai de 4 semaines entre chaque don de plaquettes.

On peut donner ses plaquettes jusqu'à 12 fois par an.



LA VIE À RÉAU



Réau, partenaire du don du sang

Don de plaquettes

Pour donner ses plaquettes :

Tout donneur âgé de 18 à 65 ans et dont le taux de plaquettes est suffisamment élevé peut effectuer ce type de don.

Tous les groupes sanguins sont recherchés. Néanmoins, le don de plaquettes nécessite disponibilité et réactivité en raison de la courte durée de vie des plaquettes (7 jours). Il est donc proposé plus particulièrement à des donneurs réguliers.

Toutes les précautions sont prises pour garantir la sécurité du donneur. L'entretien pré-don permet de s'assurer que le prélèvement ne présente aucun risque. Le don est supervisé par un personnel médical expérimenté et le matériel de prélèvement utilisé (aiguille, tubes, poches) est stérile et à usage unique.

Le volume prélevé est ajusté en fonction du volume sanguin circulant et une personne en bonne santé récupère rapidement après un don de plaquettes.

Certaines personnes peuvent ressentir une sensation de malaise pendant ou après le don. Il s'agit le plus souvent d'un « malaise vagal », sans gravité. Il est important de boire avant et après le don afin d'aider l'organisme à récupérer rapidement.

Les rendez-vous « DON DE PLAQUETTES » se font uniquement par téléphone au 01.81.74.23.78.

Nous vous rappelons que vous pouvez donner votre sang toute l'année à l'EFS de Melun :

HOPITAL SUD ILE DE FRANCE

270 rue Marc Jacquet

77 000 MELUN

Tél : 01 81 74 23 78

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h00. Les dons de sang se font désormais **sur rendez-vous uniquement et le port du masque est obligatoire** pendant toute la durée du don.

Les dates de collectes sont disponibles sur le site de l'EFS. Nous relayons également les collectes sur la page Facebook [Réau Actualités](#).

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>



DOSSIER

Information SMITOM - LOMBRIC: déchets dits « dangereux »

Certains déchets sont dits "dangereux" du fait de leur nature chimique et polluante. Ils nécessitent un **traitement spécifique**, c'est pourquoi ils doivent être **apportés en déchèterie** et en aucun cas déposés dans les ordures ménagères.

Les catégories de déchets dangereux accueillis dans les déchèteries :

Produits d'entretien véhicules

Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.



Produits d'entretien piscine

Chlore, désinfectants de piscine.



Produits de bricolage et décoration

Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.



Produits spéciaux d'entretien maison

Déboucheur canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).



DOSSIER

Information SMITOM - LOMBRIC: déchets dits « dangereux »

Produits du jardinage

Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide



Produits de chauffage, cheminée et barbecue

Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.



Comment apporter ses déchets en déchèterie ?

Tous les produits doivent être **conditionnés** de façon à réduire au maximum les odeurs, fuites et déversements possibles.

Chaque contenu doit être **étiqueté** pour éviter tout risque de mélange entre des produits incompatibles.

Les produits explosifs ou radioactifs sont interdits. Les remettre au gardien qui les déposera dans le local prévu à cet effet.

Pour rappel la **déchèteries de Réau** vous accueille :

Lieudit « Les Pleins » 77550 Réau

N° vert 0 800 814 910

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés aux horaires habituels (à l'exception du 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)

Horaires d'ouverture :

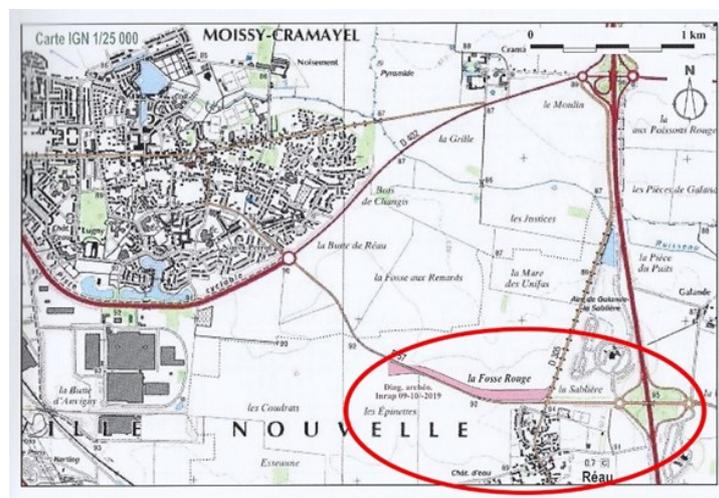
Du 1^{er} avril au 31 octobre

Semaine : 15h - 19h / Samedi : 10h - 19h / Dimanche : 10h - 13h

Du 1^{er} Novembre au 31 Mars

Semaine : 14h - 18h / Samedi : 9h - 18h / Dimanche : 10h - 13h

Diagnostic archéologique préventif de la Fosse Rouge



Le projet d'élargissement d'un tronçon de la RD 57 entre Réau et Moissy-Cramayel au lieu-dit La Fosse Rouge a fait l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique préventif par les Services de l'Etat. Dans un rayon d'un kilomètre aux alentours, des prospections, sondages et décapages ont révélé une densité importante de sites, allant du Paléolithique moyen à la période moderne.



Si la butte tertiaire résiduelle présente au Nord de Réau n'a pas pu attester de vestiges paléolithiques, à l'Est, une quarantaine de vestiges montrent la présence d'anciennes civilisations. Huit vestiges retrouvés ont été attribués à la période carolingienne. Une sépulture a pu être mise à jour. La tête orientée à l'Ouest correspond à un mode d'inhumation commun pendant le Haut Moyen Age.



Les fouilles réalisées ont permis de découvrir une cinquantaine d'objets ou traces du passé de notre village mais la plus probante est certainement cette sépulture restée quasiment intacte.

URBANISME & TRAVAUX

Les « Jardins de Réau » : point sur les travaux

Dans un contexte sanitaire compliqué, le chantier de réhabilitation de l'ancienne ferme des Saint-Pères a repris progressivement à partir du début du mois de Septembre.

Outre l'aménagement des appartements et commerces, les travaux de la future Mairie ont démarré courant octobre, avec une première phase de consolidation de l'existant par la pose de micropieux.

Les fondations de la future halle couverte ont été réalisées.

Fibre optique

Après la commercialisation d'une première petite « poche » dans le sud du bourg, les dates de commercialisation de l'offre fibre par les différents opérateurs ont été officiellement fixées au 25 et 29 octobre pour la commune de Réau.

Ces fournisseurs d'accès avaient néanmoins la possibilité de pré commercialiser un mois avant cette date.

Un dépliant d'information a été distribué courant septembre en boîtes à lettres.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet de la société «Covage» pour davantage d'informations et réaliser un test d'éligibilité : www.covage.com.

Il est possible que vous soyez démarchés par certains opérateurs.

Restauration d'un mur le long de l'accès à l'école

Les murs en pierre font partie du patrimoine de la commune. S'ils participent à la qualité architecturale de notre village, ils représentent aussi un coût de restauration élevé.

La commune a engagé un programme de restauration de ces murs depuis plusieurs années :

- un mur a été complètement rénové rue de la carrière, le mur du parc côté rue de la croix des anges l'an passé,
- un mur de 40 mètres longeant l'accès à l'école durant l'été. Ce dernier présentait une certaine fragilité, qui a d'ailleurs occasionné des éboulements pendant les travaux,
- le prochain chantier concernera un second mur du parc de la mairie, face au programme des Jardins de Réau. Il doit être mené fin 2020, selon les disponibilités de l'entreprise.



URBANISME & TRAVAUX

Voirie de contournement du hameau d'Ourdy : les travaux avancent bien !

Le chantier du « barreau sud » (contournement d'Ourdy) avance bien, en partie grâce à une météo favorable en septembre.

Une première « section » est mise en service durant les vacances d'Automne. Il s'agit de la nouvelle portion de route entre le pont du TGV et le sud du hameau.

Pour ce faire, il était nécessaire de fermer complètement la route à la circulation durant deux semaines.

Nous avons conscience de la gêne occasionnée. C'est pourquoi nous avons essayé de réduire cette gêne, notamment pour les parents des enfants résidant dans le parc du Plessis-Picard, en planifiant la fermeture durant les vacances d'automne.

Dans la foulée, l'aménagement du petit giratoire situé au nord du hameau commencera.

Celui-ci occasionnera tour à tour une fermeture de la rue des Bergers et une fermeture de la rue du chemin vert. Bien entendu, chacun pourra accéder à son habitation

La livraison définitive de l'ensemble des travaux est prévue pour fin janvier/début février 2021.



Éclairage rue Frédéric Sarazin

Une grande partie des lanternes de la rue Frédéric Sarazin a été remplacée au début du mois d'Octobre, avec deux objectifs : un éclairage plus économique et plus écologique par une technologie « led », et un modèle de lanternes plus respectueux du caractère rural de la commune.

Le sud du bourg sera réalisé dans les années à venir, en fonction des modifications qui interviendront dans les aménagements de voirie sur cette portion de la commune.

Salle des fêtes

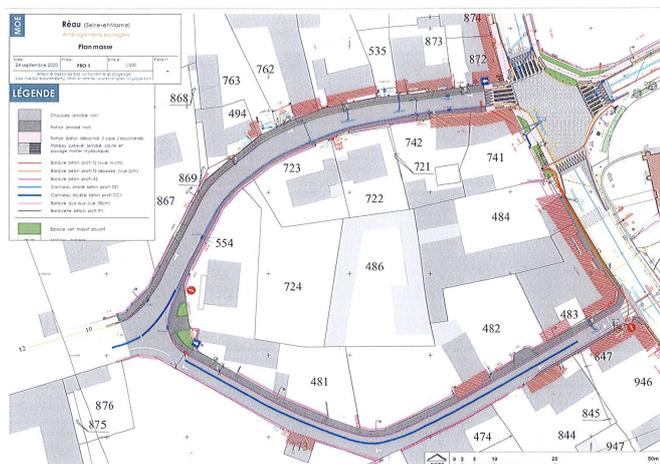
La crise sanitaire n'a pas que des inconvénients. Elle aura permis de repeindre sereinement et entièrement les murs intérieurs de la salle des fêtes.

Par la même occasion, des placards supplémentaires ont été aménagés. Il s'agissait d'une demande récurrente de certaines associations, trop peu dotées en matière de placards.



URBANISME & TRAVAUX

Aménagements rue d'Ourdy / rue de la Carrière et carrefour RD305 / rue d'Ourdy



En raison de la crise sanitaire et du décalage dans le temps du chantier du barreau sud, les travaux prévus rue d'Ourdy, rue de la Carrière, et la création d'un plateau surélevé au carrefour rue d'Ourdy/Rue Frédéric Sarazin/rue de la Croix des Anges, sont recalés au début février 2021.

La commune a obtenu pour ce chantier une subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural 2019 d'un montant de 35 000 € et au titre du FER 2020 de 45 000 €.

Ces deux subventions sont octroyées par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Création d'un parking rue Frédéric Sarazin

La commune a acheté en 2019 une parcelle de terrain rue Frédéric Sarazin (à côté de la cantine de l'école) afin de réaliser un petit parking d'une quinzaine de places, dans le but de soulager le stationnement dans cette partie centrale de la rue.

Le dossier de consultation des entreprises a été finalisé et la consultation va être lancée sous peu.

Les travaux devraient démarrer en fin d'année.

Outre sa fonction de parc de stationnement, cet équipement contribuera à terme à créer un accès pour piétons et cycles vers l'école, avec pour objectif de réduire les déplacements en voiture.

La municipalité a déposé un dossier de subvention au titre du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local), dans le cadre du Plan de Relance du gouvernement.



Températures négatives : comment protéger vos canalisations du gel ?

En cas de températures négatives, les canalisations extérieures risquent de geler si elles ne sont pas protégées. En effet, l'eau gelée contenue dans les canalisations occupe un volume plus important. Ce volume d'eau risque de provoquer la destruction des canalisations, tuyauteries ou encore des compteurs d'eau. La Régie de l'Eau, les sociétés des Eaux de Sénart et des Eaux de l'Essonne donnent quelques conseils.

Protéger ses canalisations

Si vous possédez des tuyaux d'eau qui passent à l'extérieur, il est préférable de les isoler afin d'éviter le gel ou la déperdition de chaleur pour les conduits d'eau chaude.

Comment faire?

Isolation des conduits

- entourer tous les conduits extérieurs d'une gaine isolante, ainsi que les conduits situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur d'eau.
- isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec de la laine de verre ou de la mousse de polyéthylène.

Conseil supplémentaire : si le froid persiste, vous pouvez laisser couler un mince filet d'eau car la circulation constante de l'eau dans les conduits l'empêche de geler.

Purge des canalisations

La purge est une action très simple et rapide pour éviter tout problème, il suffit que votre réseau soit équipé d'une vanne ou d'un robinet de purge, c'est-à-dire d'un robinet permettant de fermer une partie du réseau d'eau.

Pour cela il vous suffit de : fermer le robinet de purge, ouvrir le robinet extérieur, faire couler toute l'eau présente dans les tuyaux, laisser ouvert le robinet extérieur pendant l'hiver.

Protection du compteur d'eau

Calfeutrez le compteur d'eau avec des plaques en polystyrène. L'utilisation de journaux, laine de verre ou encore de roche est déconseillée car ces matériaux retiennent l'humidité.



Une nouvelle application disponible sur l'Agglomération Grand Paris Sud

Vous utilisez votre véhicule pour vous rendre dans les 17 gares de Grand Paris Sud, notamment Lieusaint-Moissy et Savigny le Temple ?

Une nouvelle application fait son apparition dans l'agglomération et elle pourrait vous rendre de fiers services : ParkingMap.

Inaugurée par Michel Bisson, président de Grand Paris Sud et Henri de la Porte, fondateur, elle permet de connaître à l'avance, les places de parking disponibles près des gares.

L'application est gratuite, elle se nomme **PM Modality** (Google Store) et **ParkingMap** (Apple).

N'hésitez pas à la télécharger, c'est un vrai gain de temps lorsque l'on doit pouvoir se garer !



FINANCES



La crise sanitaire de début d'année a bloqué le fonctionnement ordinaire des communes et il n'a pas été possible de voter le budget durant cette période. Habituellement, les comptes de l'année précédente et le budget prévisionnel pour l'année en cours sont validés début avril. Cette année, les comptes 2019 et le budget prévisionnel 2020 n'ont pu être votés par la nouvelle équipe municipale que le 9 juillet réduisant ainsi la période de réalisation de travaux au 2^{ème} semestre.

Les travaux importants lancés les années précédentes sont terminés : l'agrandissement du groupe scolaire et la restauration de la nef de l'église. À côté de ces gros chantiers, d'autres projets ont été reconduits ou se termineront cette année: réfection de trottoirs, aménagement du parc de la mairie, réalisation de parking, achat de matériel pour les services techniques, pour la cantine municipale et la salle des fêtes...

Les études concernant les projets d'envergure sont en cours et certains travaux devraient commencer cette année : le réaménagement du centre bourg et la traversée du village, l'extension de l'Hôtel de Ville pour laquelle le bâtiment devrait être acquis en 2020.

Les investissements que réalise la municipalité sont importants. Les recettes supplémentaires générées par les Zones d'Activités et les subventions obtenues pour chaque projet nous permettent de les financer en partie. Cela nécessite toutefois une maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une gestion au quotidien des plus rigoureuses.



Taux des trois taxes

Depuis 2015, aucune augmentation des taux n'a été votée.

En 2020, la majeure partie des foyers réaltais ne paient plus de taxe d'habitation. Pour ceux qui y sont encore assujettis, le même processus devrait commencer l'an prochain.

La taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80% des Français, qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20% des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Tableau comparatif des différentes taxes dans des communes aux alentours de Réau

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Réau	7,7	13,3	35
Aubigny (commune de Montereau-sur-le-Jard)	2,71	14,64	12,21
Champdeuil	17,23	15,65	73,75
Evry-Grégy	17,79	14,38	56,06
Liesant		30,72	65,97
Limoges-Fourches		14,29	43,33
Moissy-Cramayel		30,57	80,7
Vert-Saint-Denis	17,2	31,17	79,93

Comment fonctionne le budget communal ?



Il se compose de 2 parties :

Une section « fonctionnement » pour les dépenses liées aux charges générales, aux charges de personnel, à l'entretien des bâtiments et aux petites réparations, aux subventions pour les associations...

Pour 2020, son montant s'élève à 2 208 065,75 euros.

Une section « investissement » pour les dépenses liées à la réalisation de travaux d'aménagement, l'acquisition de biens tels que du matériel pour le service technique, du mobilier pour l'école, l'installation de la vidéo protection, la réalisation d'un parking, l'aménagement du centre bourg, l'extension de la Mairie, le remboursement des emprunts...).

Pour 2020, son montant s'élève à 2 300 786,94 euros.

Les recettes proviennent principalement des taxes communales (taxe sur le foncier bâti et non bâti , taxe d'habitation), des dotations de l'état , de la Communauté d'Agglomération, des subventions obtenues pour financer partiellement certains projets et des produits des services (cantine, garderie, location de la salle des fêtes...).



ACTION SOCIALE

Les différentes aides financières

Aide au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

=> 50€ à la fin de la session théorique et 90€ à la fin de la session d'approfondissement



Aide au permis de conduire (B et Conduite Accompagnée)

=> 50€ à la fin de la session théorique et 100€ à la fin de la session pratique

Aide au brevet de sécurité routière (Permis AM)

=> 15% des frais de la formation dans la limite de 45€ maximum

Tablette Séniors (plus de 70 ans)

=> 25% du coût restant à charge dans la limite de 50€ par personne



Ces aides sont accordées **sans conditions de ressources**, des justificatifs vous seront demandés.

Le CCAS propose également une aide pour le **Centre de Loisirs**, les **Vacances des Enfants** ainsi que des **Aides pour les Séniors**, **sous conditions de ressources**. Merci de vous renseigner au 01.60.60.90.42 pour connaître les formalités de demande pour ces aides.

Autres services du CCAS

Le CCAS attribue un mandat de Noël aux personnes de 65 ans et plus domiciliées à Réau, hors communauté (fournir l'avis d'imposition et un RIB; demande à déposer avant le 01/11/2020).

La commune de Réau propose un service de portage des repas pour les personnes âgées ou rencontrant des difficultés de santé.

Aide pour la Télé Assistance

Pour bénéficier de la participation du CCAS sur les frais payés pour la téléassistance, il faut déposer en Mairie une demande écrite avant le 1er novembre 2020 avec un RIB et un justificatif.

Pour demander l'installation d'un appareil de télésurveillance, il faut demander, par téléphone, un dossier auprès du CCAS. Ce dossier sera complété par vos soins et transmis à l'organisme par l'intermédiaire du CCAS.



ACTION SOCIALE

Autres services du CCAS

Rappel Bon Combustibles

Si vous êtes domiciliés à Réau et que vous avez plus de 65 ans, vous pouvez bénéficier d'un bon combustible :

- Copie des factures de chauffage (sur un an : septembre à septembre ou octobre à octobre selon celles fournies l'année précédente),
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Avis d'imposition 2020 sur revenus 2019,
- Faire une demande écrite

Les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} novembre 2020.

Recensement des personnes ayant 65 ans en 2020 (nées en 1955)

Si vous avez 65 ans en 2020, merci de contacter le secrétariat de mairie et de lui communiquer votre numéro de téléphone sur lequel nous pourrions vous joindre en cas de plan canicule ou de crise sanitaire.

Repas des Séniors

Si les conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 le permettent, le repas annuel des seniors se déroulera le :

MARDI 19 JANVIER 2021

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation et du maintien ou de l'annulation du repas des seniors.

Initiation à l'informatique

La commune de Réau sera couverte par la fibre à la fin du mois d'octobre 2020, entre le 24 et le 29 octobre selon les lieux de la commune. L'initiation informatique sera mise en place dès que la fibre sera opérationnelle.



LA VIE À L'ÉCOLE

Effectifs 2020-2021

A la rentrée 2020, l'école totalise un effectif de 164 élèves :

Petite Section :	29
Moyenne Section :	24
Grande Section :	20
C.P. :	16
C.E.1	22
C.E.2	17
C.M.1	19
C.M.2	17

Les enfants sont répartis dans 7 classes :

- La classe de Petite Section de Madame Perez
- La classe de Moyenne Section de Madame Da Silva
- La classe de Grande Section de Mesdames Fontaine et Joas
- La classe de CP - CE2 de Madame Debril
- La classe de CE1 de Madame Dugage
- La classe de CE2 - CM1 de Madame Burle
- La classe de CM1 - CM2 de Madame Coutinho



Préinscriptions en maternelle

A fin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de **septembre 2021**, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des **enfants nés en 2018** et des enfants nouvellement arrivés à Réau.

Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie, dès maintenant, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire qui vous permettra de confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de la Colombe, Madame Sandrine COUTINHO.

LE CARNET DE RÉAU

Naissances :

WOLFF Malya, Luisa, Josette	12/07/2020	Le Plessis Picard
BROUARD Emma, Marie, Martine	26/07/2020	Bourg
GALLOIS Alyssio, Bernard, Christian	17/09/2020	Bourg



Mariages :

Audrey VETTER et Yannick LE HÉNANFF mariés le 1^{er} février 2020

LA VIE ASSOCIATIVE

Réau Jeunes

L'assemblée générale de Réau Jeunes s'est tenue le 26 septembre dernier.

Le nouveau bureau se compose de :

Méline Kleczinski, Présidente

Virginie Padua, Secrétaire

Maxime Kleczinski, Trésorier

Pour rejoindre l'association, contactez Méline au 06 15 81 13 99 ou par mail : meline.klec29@gmail.com, l'inscription est de 5 € et l'âge minimum pour s'inscrire est de 14 ans, il n'y a pas d'âge maximum.



LA VIE ASSOCIATIVE

Le Comité des Fêtes

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice

Le 19 Septembre dernier, nous organisons notre toute première manifestation de l'année 2020... Après avoir dû annuler nos soirées irlandaises, basques, notre vide-grenier, nous étions ravis de vous retrouver... Et apparemment, vous l'étiez aussi !

L'atelier de confection lampion dans l'après-midi a été victime de son succès, nous avons croulé sous les demandes... Nous nous excusons d'ailleurs auprès des enfants qui n'ont pas pu faire leur lampion. Cependant nous en avons distribué à tous le soir pour la retraite aux flambeaux, qui a réuni une cinquantaine de personnes... Un joli « serpent » de lumières pour nous rendre au stade.



Puis nous vous proposons notre feu d'artifice annuel, certes un peu décalé mais finalement très réussi. Un spectacle pyrotechnique de 8 minutes qui a ravi les petits comme les grands enfants !



LA VIE ASSOCIATIVE

Le Comité des Fêtes

Nous vous remercions d'avoir été si nombreux à vous déplacer, nous remercions également la commune pour le prêt de matériel et la mobilisation de Brice, notre voiture balai. Merci également à tous les bénévoles qui ont fait de cette journée, un véritable succès.

Le bureau du Comité des Fêtes



Réau Bien-Être



Réau Bien-Être

*1 séance d'essai gratuite
le mardi de votre choix*

A partir du mardi **15 septembre 2020** à 17h30

Yoga adapté (de 17h30 à 18h30)

NOUVEAU

Yoga très doux, qui se pratique sur chaise ou sur tapis.

Convient aux séniors, aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou qui ont envie d'aller lentement.

Hatha-yoga (de 19h à 20h15)

Pour adolescents et adultes.

Technique permettant de développer tous les muscles du corps.

Discipline associant les bienfaits d'ordre physique, mental, émotionnel et spirituel.

Séances organisées autour de postures, d'exercices de respiration et méditation.

Effets bénéfiques sur le stress, l'amélioration de la confiance en soi, de la concentration et de la souplesse.



**Tarif : 165 € l'année
ou 65 € le trimestre**



Salle des fêtes – rue Frédéric Sarazin – 77550 REAU

Renseignements : Réjane VALTON – Tél : 06 81 74 62 67 - Inscriptions : Maria REGANHA – Tél : 06 71 09 57 98



LA VIE ASSOCIATIVE

Harmonie et Équilibre

 *Harmonie & Equilibre de Réau* 

Qi Gong 氣功
Thérapie énergétique traditionnelle chinoise, elle vise à :

 **Qi Gong**
Disperser le stress et l'anxiété

 **Assouplir et renforcer le corps**

 **Renforcer les forces vitales**

 **Améliorer la concentration**

 **Améliorer le système immunitaire**

 **Harmoniser le corps et le mental**

Sophrologie
Trouver l'équilibre
Prendre du recul
S'apaiser
S'épanouir
Se responsabiliser

 **Restez positif**
Confiance en soi
Gérer ses émotions
Développer l'autonomie
Lutter contre le stress

2 séances tous les jeudis de 17h30 à 18h45 de 19h à 20h15

1 rue Frédéric Sarazin
77550 Réau
Qi Gong dans grande salle
Sophrologie dans petite salle

Gratuit :
1^{ère} séance d'essai
Tarifs :
60€ trimestre
130€ l'année

Renseignements :
Prof. de Qi Gong
Mieu-Chan DAY
Tél. 06 86 08 01 72
Graziella KREMEN
Tél. 06 84 78 28 09
Sophrologue
Cécine TALBOTEC
Tél. 06 84 17 30 01

Nous pratiquons avec toutes les précautions sanitaires

Sophrologie Caycédiennne : 9 ateliers X 10€/chaque
Des ateliers supplémentaires en Sophrologie Caycédiennne (Démarche de développement personnel avec relaxation dynamique) animés par Agnès THABUY, Sophrologue sont proposés aux dates suivantes : 10/10, 21/11, 12/12/2020 et 16/1, 6/2, 13/3, 10/4, 5/6, 26/6/2021.

Qi gong :
Des ateliers de Qi gong animés cette année par Mieu-Chan DAY seront renforcés avec les exercices d'automassages et méditation active de la médecine et philosophie traditionnelles chinoises pour renforcer notre défense immunitaire face à l'épidémie, aussi les exercices pour la prévention de l'ostéoporose après un certain âge.

Renseignements & Inscription Qi gong et Sophrologie :
Mireille ANDREANI Présidente Tél. 06 83 95 18 42
Christine TROMBERT Trésorière Tél. 06 30 03 80 16



RÉAU PRATIQUE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Accueil téléphonique :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

Accueil physique sur RDV uniquement

Lundi, Mardi et Jeudi
de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

**Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée
Vendredi après-midi**

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ accueil@reau.fr
Site : reau.fr

Le port du masque est obligatoire en mairie.

Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition en Mairie.



RÉAU PRATIQUE

Info communication

La page Facebook Réau Actualités



<https://www.facebook.com/Réau-Actualités-101125521540787>

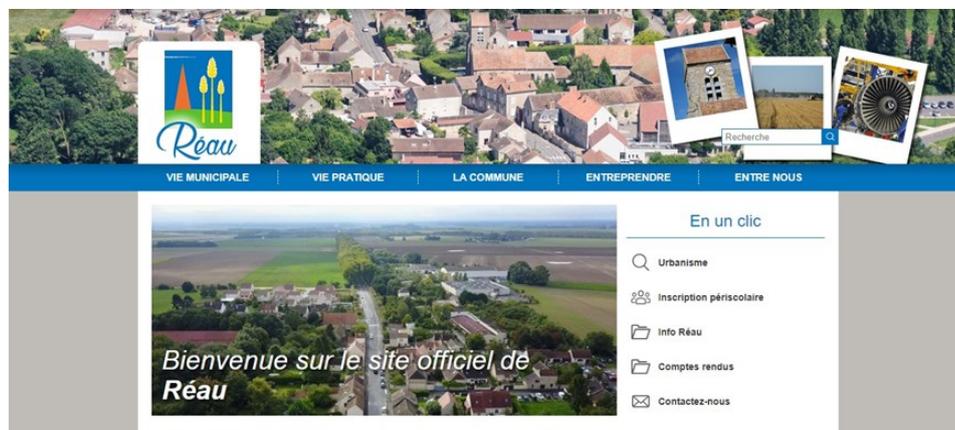
Votre village communique désormais sur Facebook avec la page Réau Actualités. Créée au départ pendant le confinement pour que les habitants puissent garder un lien précieux en cette période difficile, nous avons décidé de la transformer en page officielle.

Vous pourrez y retrouver les informations concernant la commune ainsi que les différentes manifestations organisées par les associations. La commune de Réau étant partenaire de l'EFS pour le don du sang, vous serez également informés des dates de collecte autour de chez nous. Nous publierons également les informations officielles émanant du gouvernement ou de la Préfecture de Seine-et-Marne.

Vous pouvez également y laisser un message privé qui sera transmis au service concerné en mairie ou traité dans la journée si la réponse peut être apportée immédiatement.

Responsables Publication Facebook : Alain Auzet / Nathalie Kleczinski

Le site Réau.fr



<http://www.reau.fr/>

Le site Réau.fr existe depuis quelques années déjà, vous pouvez y retrouver toutes les informations officielles concernant la commune, la liste des associations, vos élus municipaux. Nous partageons également les avancées de travaux dans notre village ou les manifestations de nos associations.

Le panneau lumineux

Le panneau lumineux, installé sur la place de l'église, vous rappelle des informations déjà diffusées ou des informations « flash ».



RÉAU PRATIQUE

Info communication (suite)

Pour contacter les différents services de la mairie :

État civil : accueil@reau.fr

Secrétariat du Maire : secretariatdumaire@reau.fr

Travaux : travaux@reau.fr

Urbanisme : urbanisme@reau.fr

Affaires scolaires : enfance@reau.fr

Communication : communication@reau.fr

CCAS : ccas@reau.fr



Vous pouvez aussi joindre la mairie au 01.60.60.85.55
et le CCAS au 01.60.60.90.42.

Calendrier de passage de la balayeuse

La Société de Balayage et d'Aspiration (SBA) réalisera le nettoyage des rues aux dates suivantes :

- Jeudi 19 novembre 2020
- Jeudi 17 décembre 2020

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur la route les jours de nettoyage.

Laissons les trottoirs aux piétons !

Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre commune.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs.

Les trottoirs font partie du domaine public et sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à descendre sur la chaussée au risque de se faire renverser par une voiture.

Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention ainsi qu'il est défini dans les articles R 417-11 et L 121-2 du code de la Route inhérents à la réglementation du stationnement des véhicules sur les trottoirs. Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à 135 euros.

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme afin de revenir à une situation normale.



RÉAU PRATIQUE

Service médical de la Sécurité Sociale

Pour transmettre vos correspondances au Service Médical quel que soit votre lieu de résidence, une adresse unique :

SERVICE MEDICAL
ELSM 77
77605 MARNE LA VALLEE Cedex 03

Ces correspondances auprès du médecin-conseil peuvent être :

- avis d'arrêt de travail,
- demande d'exonération de du ticket modérateur (100 %),
- demande d'entente préalable, délivrée par un kinésithérapeute, une infirmière, un chirurgien-dentiste...

Nouvelle tarification pour la salle des fêtes

Lors du Conseil Municipal du 14 septembre 2020, les élus ont approuvé la nouvelle tarification de la salle des fêtes :

- Petite salle (avec cuisine) : **250 euros**
- Petite et Grande salles (avec cuisine) : **450 euros**



La Ferme d'ÉPRUNES vous accueille avec plaisir pour la vente de ses pommes de terre

Depuis 1920, avec passion, la famille Proffit cultive, récolte, stocke et ensache des pommes de terre pour le bonheur de ses clients. L'exploitation est située au milieu des champs au lieu dit Eprunes à la sortie de la commune en direction de Pouilly le Port.

Nous vous proposons des variétés pour les frites, purée, soupe mais aussi à chair ferme pour vos gratins ou pommes de terre sautées...

Nous vous accueillons le mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 18 h sans interruption.

N'hésitez pas à nous rendre visite.

Au plaisir de vous servir.

Aymeric PROFFIT

Earl Eprunes

Ferme d'Eprunes

77550 REAU

Tél : 01.64.88.43.01

<https://www.ferme-eprunes.fr>

Facebook :fermeeprunes



RÉAU PRATIQUE

Quelques rappels

Nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1^{ère} classe ou de 3^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.



La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) **est donc interdit**, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage. Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

Les Conseils Municipaux

Lors du Conseil Municipal du Jeudi 9 Juillet 2020, les élus ont :

- Approuvé le compte de gestion 2019
- Approuvé le compte administratif 2019
- Décidé de laisser inchangé les taux des taxes pour l'année 2020
- Approuvé et voté les subventions aux associations
- Adopté le budget primitif 2020
- Décidé l'annulation des loyers des locaux communaux pendant le confinement
- Décidé d'adhérer au fonds de solidarité logement
- Demandé une subvention au titre du fonds d'équipement rural 2020 auprès du Conseil Départemental
- Approuvé un avenant à la convention d'intervention foncière signée avec l'EPFIF et l'EPA Sénart
- Délibéré pour solliciter l'obtention du trophée « ZERO Phyt'Eau »
- Décidé d'attribuer une prime exceptionnelle pour les agents ayant travaillé durant la période de crise sanitaire
- Décidé de la mise en place d'astreintes rémunérées pour certains agents de la commune
- Délibéré pour fixer les tarifs des services périscolaires et des repas « portage »
- Approuvé les règlements intérieurs pour les services périscolaires pour l'année 2020/2021

Lors de la séance du 14 Septembre 2020, les élus ont :

- Délibéré sur la composition de la commission communale des Impôts directs (CCID)
- Désigné les représentants communaux à la CLECT (commission locale d'évaluation des Charges Transférées) de Grand Paris Sud
- Approuvé une nouvelle tarification de location de la salle des Fêtes et de la petite salle

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage, en mairie ou sur le site internet de la ville.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Compte-tenu de l'incertitude liée à la crise sanitaire, il ne nous est pas possible de planifier les séances du conseil municipal.

Dates à retenir

2020

Compte-tenu de l'incertitude liée à la crise sanitaire, il ne nous est pas possible de communiquer sur les manifestations.

INFO REAU N°51

Octobre 2020

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC

à 630 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

